



LMF/FE/LL/EC/2021-228

Décision portant attribution de compétence et délégation de signature

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et du Centre Hospitalier de Fismes.

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims;
- VU la convention de direction commune du 4 août 2021 entre le Centre Hospitalier Universitaire de Reims et le Centre Hospitalier de Fismes ;
- VU la nécessité de pourvoir à la continuité d'organisation et de fonctionnement du Centre Hospitalier de Fismes.

Décide :

<u>Article 1</u>: Madame Mélanie LACROIX, Adjoint des Cadres Hospitalier, est chargée de la responsabilité des Services économiques au sein du Centre Hospitalier de Fismes.

A ce titre, elle a délégation pour signer, en l'absence du Directeur Délégué et de Madame FERRAND, les correspondances liées à l'activité des Services économiques.

La signature des commandes, contrats et marchés n'est pas déléguée.

Article 2: En cas d'absence du Directeur Délégué, Madame Mélanie LACROIX dispose d'une délégation permanente pour toute décision qu'elle peut être amenée à prendre dans le cadre des gardes administratives.

Article 3 : Le délégataire rend compte à échéance régulière au déléguant des actes réalisés.

Article 4: La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de l'établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 20 septembre 2021

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Mélanie LACROIX	Adjust of Cadas	ML	

LMF/FE/LL/EC/2021-228 2/2